



LA LETTRE DE LA CITOYENNETÉ

NATIONALITÉ, DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS

PLUS D'UN MILLION D'ACQUISITIONS DE NATIONALITÉ DANS L'UE EN 2023

Malgré le départ en 2020 du Royaume-Uni, qui comptabilisait à lui seul plus de 100 000 acquisitions de nationalité chaque année, ces acquisitions étaient proches du million ces dernières années dans l'Union européenne (voir la *Lettre* n° 180). Les données de 2023 ont été publiées par Eurostat en mars 2025 et, pour la première fois, la barre du million est franchie : 1 050 100 étrangers ont acquis en 2023 la nationalité d'un des 27 États de l'Union européenne. Trois pays représentent la moitié de ces acquisitions : 199 800 en Allemagne ; 240 000 en Espagne, pays en forte augmentation par rapport à 2022 ; et 213 600 en Italie. D'autres pays comme la France, qui ont durci les critères d'acquisition (en mai 2025, une circulaire de l'actuel ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau veut encore durcir davantage ces critères), sont en diminution par rapport à l'année précédente (97 300). Deux pays, le Luxembourg et la Suède, restent les meilleurs en pourcentage de leur population : 8,8 et 6,4 pour 1 000 habitants. On sait que ces deux pays accordent le droit de vote local à tous leurs résidents étrangers, ce qui n'empêche aucunement leur générosité en matière de naturalisation. Comme en 2022, les Syriens, 107 500, et les Marocains, 106 500, sont les principaux bénéficiaires de ces acquisitions. Il faut remarquer aussi que 6 650 Britanniques sont redevenus nationaux de l'UE.

Les passeports dorés

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) demande le 29 avril à l'État de Malte d'arrêter sa politique de passeports dorés, politique qui a notamment permis à de nombreux oligarques russes d'entrer dans l'UE. Ces passeports dorés continuent d'être un marché mondial en pleine expansion. C'est ainsi que la petite république océanienne de Nauru vend sa nationalité pour se protéger de la crise climatique. L'île de moins de 10 000 habitants regroupés sur une plaine côtière entourant un plateau peu habité craint une montée des eaux du Pacifique et souhaite des investissements importants permettant de protéger sa population.

De son côté, le président américain Donald Trump, parmi les nombreuses annonces de son nouveau mandat, déclare faciliter l'accès à la nationalité de son pays aux agriculteurs sud-africains qui souhaitent émigrer et vendre prochainement des « cartes dorées » permettant une résidence permanente aux États Unis contre « environ 5 millions de dollars ». On expulse massivement les pauvres sud-américains et on fait venir les ultrariches.

Estonie : une décision regrettable

La peur d'un conflit avec le voisin qui existe depuis la guerre en Ukraine chez tous les pays frontaliers de la Russie explique mais ne justifie pas la décision prise par le pays balte, un vrai recul démocratique : le 26 mars, à une très importante majorité, le Parlement estonien a voté un amendement à la Constitution débattu depuis novembre 2024 (voir la *Lettre* n° 181) interdisant aux non-ressortissants de l'Union européenne de participer dorénavant aux élections municipales, décision promulguée le 9 avril par le président Alar Karis. Avant d'adhérer à l'UE en 2004, l'Estonie avait mené une politique très ouverte vis-à-vis de ses minorités notamment russophones, en naturalisant près de 200 000 d'entre eux à partir de 1991 et en accordant en 1993 le droit de vote municipal à tous les étrangers. Les citoyens estoniens privés du droit de vote municipal seront essentiellement 80 000 personnes qui ont choisi de rester Russes ou Biélorusses et 60 000 russophones déclarés apatrides parce qu'ils n'ont pas acquis la nationalité de leur pays de résidence souvent à cause d'une connaissance insuffisante de la langue estonienne. Ces apatrides pourront voter une dernière fois aux élections d'octobre 2025. Le maire de Varna, ville frontière de 50 000 habitants russophones à 90 %, a réagi (voir « Ils ont dit » page 2).

Pour vous abonner à
**La Lettre
de la citoyenneté**

Abonnement pour
un an (4 numéros)

Écrire et envoyer un chèque à l'ordre de : ASECA - Maison des associations
12 rue Frédéric-Petit - 80000 Amiens

Individuels

Associations/bibliothèques/mairies/administrations et soutien

30 euros

50 euros

Ils ont dit

Katri Raik, maire de Narva (Estonie)

« Le pays est divisé... L'intégration telle que nous la connaissions est un échec patent. Ce ne sont pas tant les citoyens russes – quoiqu'eux aussi – qui sont vexés, mais aussi les citoyens estoniens dont la langue maternelle est le russe. Tout habitant de Narva compte dans sa famille au sens large des citoyens russes ou apatrides... Pourquoi mon père qui a travaillé toute sa vie dans le respect de ce pays n'y aurait-il pas sa place ? Voilà ce à quoi on me demande de répondre en tant que maire de Narva, même si je n'ai pas la réponse. »

Eesti Päevaleht, 26/03/2025

Rémi Carayol, journaliste

« En expulsant à tour de bras, en durcissant les règles d'accès à la nationalité, en négligeant l'accompagnement de mineur·e·s isolé·e·s, mais aussi en interdisant aux détenteur·rices d'un titre de séjour obtenu à Mayotte de quitter le territoire pour se rendre à la Réunion ou dans l'Hexagone, l'État français a placé des milliers de jeunes dans une impasse – y compris les plus intégré·e·s et les plus "méritant·e·s". »

Délibérée, 03/2025

Henri Goldman, politiste, ancien rédacteur en chef de la revue belge *Politique*

« La vie communautaire est le lieu des solidarités chaudes. Elle préserve du désespoir et de la délinquance. Il faut la choyer. Ce qui la soude notamment est une espèce de "double allégeance émotionnelle" enracinée dans deux univers culturels. De ce brassage, tou·te·s les Bruxellois·es sont bénéficiaires. Vous pensiez peut-être que ça s'atténuerait au fil des générations ? C'est le contraire qui se passe. La migration ne s'est jamais arrêtée et le phénomène des diasporas s'est installé dans la durée, à l'aide des réseaux sociaux qui transforment la planète en village mondial. Les enfants et petits-enfants de migrants ne sont pas en voyage entre deux rives, partant d'un point A pour arriver à un point B. Ils sont la mer qui les relie. Il suffit d'écouter leur musique pour le comprendre. »

Le blog cosmopolite, 12/04/2025

NOUVELLES D

Allemagne

Le nouveau gouvernement a remis à cinq ans la durée minimum de résidence dans le pays pour faire une demande de nationalité, durée qui avait été abaissée à trois ans par le gouvernement précédent.

Belgique

Après la décision d'un partage de la fonction de bourgmestre de Schaerbeek à mi-mandat, Hasan Koyuncu, socialiste d'origine turque, sera bourgmestre pendant trois ans après un premier mandat d'Audrey Henry. Avec Émir Kir à Saint-Josse, il y aura alors deux bourgmestres d'origine non européenne dans les 19 communes de la région de Bruxelles-Capitale, deux également dans les 262 communes de Wallonie et un seul dans les 286 communes de Flandre, en correspondance avec le pourcentage de Belges d'origine étrangère, 40,8 % dans la région Bruxelles-Capitale, 25,2 % en Wallonie et 17,1 % en Flandre.

Le nombre de 45 538 acquisitions de nationalité en 2024 est un record depuis la loi de 2001 sur l'acquisition « rapide » de nationalité.

Canada

Durant les deux premiers mois de 2025, plus de 7 700 demandes de nationalité ont été enregistrées laissant prévoir un doublement des demandes en 2025 par rapport à une moyenne de 21 000 demandes annuelles entre 2015 et 2024. Un projet de loi prévoit de permettre aux Canadiens nés à l'étranger de transmettre leur nationalité à la première génération de leurs enfants nés à l'étranger ; ce projet, qui concerne ceux qu'on appelle les « Canadiens perdus », sera examiné en fin d'année 2025.

Côte d'Ivoire

Comme les fois précédentes, une polémique concerne la nationalité d'un candidat à l'élection présidentielle prévue en octobre 2025. Tidjane Thiam, ministre au moment de la présidence d'Henri Bédié et candidat en 2025 pour le Parti démocratique de la Côte d'Ivoire, avait une double nationalité franco-ivoirienne jusqu'en 1987, année où il a renoncé à sa nationalité française et serait devenu

apatride et radié de la liste électorale pour les uns, toujours ivoirien pour les autres.

États-Unis

Un tribunal d'appel de l'État de New York a annulé pour inconstitutionnalité la décision prise en 2021 par le conseil municipal de la ville d'accorder le droit de vote aux élections municipales aux étrangers résidant dans la cité (voir la *Lettre* n° 169).

Parmi les nombreux décrets ou annonces du début de mandat du président Donald Trump, la remise en cause du droit du sol et l'expulsion de milliers de migrants en situation régulière. Fin juin, la Cour suprême a débouté les juges fédéraux qui avaient bloqué le décret de remise en cause du droit du sol.

Il y a également dans les annonces la possibilité d'acquérir la nationalité lors de jeux de télé-réalité, l'octroi avec cinq millions de dollars d'une « *gold card* », la facilitation de l'accès à la nationalité pour tout agriculteur sud-africain qui souhaite émigrer aux États-Unis...

La Chambre des représentants a voté le 10 avril le « *save act* » qui impose de présenter un passeport ou un certificat de naissance à jour pour s'inscrire sur les listes électorales. Beaucoup d'Américains n'ont pas un accès facile à ces documents, 50 % d'entre eux n'ont pas de passeport. Ce texte doit être voté par le Sénat.

Dans une note datée du 11 juin, le ministère de la Justice ordonne aux procureurs de maximiser les procédures de dénaturalisation visant les Américains naturalisés suspectés de crime ou de fraude.

Grèce

Le Journal officiel du gouvernement a publié le 2 mai 2025 la liste des justificatifs, notamment le passeport octroyé à la naissance, nécessaires pour les personnes nées en Grèce et adoptées par des citoyens étrangers, dont beaucoup d'Américains avant 1976, afin d'entamer une démarche pour obtenir automatiquement la nationalité grecque. Après le début de la guerre civile dans le pays et pendant toute la guerre froide, près de 4 000 enfants nés en Grèce ont été adoptés à l'étranger, souvent par des procédures irrégulières.

La Lettre de la citoyenneté est publiée quatre fois par an par l'ASECA.

Contact : Licorne - tél. 03 22 72 93 19

Directeur de publication : Christian Fabry - Siège administratif : 11 rue Abbé-de-l'Épée - 80000 Amiens.

Impression : Imprimerie Moderne de Bayeux - Tirage : 200 exemplaires.

Comité de rédaction : Bernard Delemotte, Christian Fabry, Françoise Galland, Pierre Gineste, Pierre-Yves Lambert (Belgique), Alain Merckaert, Filippo Miraglia (Italie), Catherine Tettiravou ; ont participé à ce numéro : Mohamed Ben Saïd, Habiba Bigdade, Christine Pelloquin et Paul Oriol.

Hongrie

Dans la suite de ce que le Premier ministre Viktor Orban a appelé le « nettoyage » de printemps, le Parlement a voté début juin une nouvelle loi autorisant la suspension de la nationalité pour les individus « dangereux », qui vise en particulier les double nationaux dont des leaders de l'opposition. La loi a été publiée au Journal officiel début juin.

Italie

Les référendums d'initiative populaire voulus par des associations et l'opposition politique ont eu lieu les 8 et 9 juin. Le gouvernement et la majorité de droite ont recommandé l'abstention et le quorum nécessaire des 50 % de votants n'a pas été atteint, seuls 30,6 % des inscrits ont voté. Quatre questions concernaient le droit du travail, la cinquième proposait d'abaisser de dix à cinq ans la durée de séjour dans le pays pour qu'un étranger puisse faire une demande de naturalisation : 60 % des votants se sont exprimés en faveur de cette évolution. L'un des arguments des opposants à la mesure a été de rappeler que l'Italie est un des États de l'Union européenne les plus généreux en matière d'acquisition de nationalité (voir page 1). Le 20 mai, le Parlement avait durci les règles de transmission de la nationalité pour les Italiens résidant à l'étranger : dorénavant ils ne peuvent transmettre cette nationalité qu'à leurs enfants et petits-enfants, ces derniers ne devant pas avoir d'autre nationalité.

Koweït

37 000 personnes, dont au moins 26 000 femmes, pour la plupart naturalisées par le mariage, et des opposants politiques, ont été déchues de leur nationalité par un nouvel émir entre août 2024 et mars 2025.

Luxembourg

Début juin, l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI) a tenu une conférence de presse « pour une refondation du contrat démocratique luxembourgeois ». Dix ans après le référendum de 2015 où 78 % des nationaux luxembourgeois s'étaient prononcés contre l'extension aux élections législatives du droit de vote des étrangers – qui ont déjà le droit de vote aux élections municipales, et européennes s'ils sont ressortissants d'un autre État de l'UE –, l'ASTI, qui rappelle que 48 % des habitants sont étrangers, a demandé à l'institut ILRES un sondage sur le droit de vote des étrangers aux élections législatives. Ce sondage, qui a eu lieu

en avril 2024 auprès de 1012 résidents dont 42 % de nationalité luxembourgeoise, 11 % de binationaux et 47 % de nationalité étrangère, a donné 67 % de favorables et 33 % d'opposés. Parmi les électeurs des différents partis politiques du pays, seuls ceux du Parti réformiste pour une alternative démocratique (ADR, membre de l'Union des conservateurs et réformistes au Parlement européen) sont majoritairement opposés à cette évolution. Pour Sergio Ferreira, porte-parole de l'ASTI, « plus les gens participent à la démocratie, plus les décisions prises par les politiques sont qualitatives ».

Maroc

Le 15 mars s'est tenue à Bruxelles une réunion sur la citoyenneté des Marocains du monde à laquelle l'Association picarde des deux rives a participé.

Maurice

En février, le Premier ministre a annoncé vouloir donner le droit de vote aux élections législatives aux Mauriciens de la diaspora, qui réclament ce droit depuis plusieurs années.

Le 22 mai, le Premier ministre britannique a signé la cession de l'archipel des îles Chagos à la République de Maurice. Une exception : l'atoll de Diego Garcia où existe une importante base militaire américaine restera britannique, moyennant un bail emphytéotique, coûtant 101 millions de livres sterling par an, pendant quatre-vingt-dix-neuf ans. Environ 10 000 Chagossiens (nés sur les atolls ou leurs descendants) ont été expulsés dans les années soixante et n'ont pas été consultés. Une communauté de plusieurs milliers de personnes s'est installée à Crowley, au sud de Londres. Certains de ces exilés, qui parlent un créole distinct de celui de Maurice et ont leur propre culture, envisagent de rester au Royaume-Uni et ils peuvent entamer des démarches pour avoir la nationalité britannique.

Portugal

Dans le cadre d'un durcissement des lois sur l'immigration, le gouvernement a annoncé début juin la fin du programme accordant la nationalité aux descendants des juifs séfarades d'origine portugaise et l'allongement des durées de résidence pour obtenir la nationalité, sept ans pour les citoyens des pays lusophones et dix ans pour les autres étrangers.

Roumanie

Nicusor Van, maire de Bucarest, nettement distancé au premier tour de l'élection présidentielle, a été élu au

second tour le 18 mai avec 53,6 % des suffrages. Le candidat proeuropéen a bénéficié d'un vote très favorable de grandes villes, des femmes et des minorités ethniques, moldave et hongroise notamment.

Royaume-Uni

Il y a eu un nombre record, + 28 % entre janvier 2024 et janvier 2025, d'Américains qui ont demandé la nationalité britannique. Ce nombre était déjà en augmentation auparavant.

Roza Salih a été élue en mai 2022 pour le Parti nationaliste écossais (SNP) au conseil municipal de Glasgow. Âgée de 35 ans et originaire d'Irak, elle était la première réfugiée kurde à obtenir un mandat électif.

Russie

Le président Poutine a signé un décret le 17 mai visant à faciliter l'accès à la nationalité pour les résidents des régions séparatistes de Géorgie, Abkhazie et Ossétie du Sud, annexées par la Russie depuis la guerre de 2008.

Suisse

Par 70 voix pour, 67 contre et 1 abstention, le grand conseil du canton de Vaud a validé le 10 juin l'initiative populaire « pour les droits politiques de celles et ceux qui vivent ici » qui vise à accorder le droit de vote aux étrangers pour les élections cantonales après dix ans de résidence en Suisse et trois ans dans le canton. Une votation le 28 septembre devra confirmer ce progrès démocratique dans un canton qui accorde déjà aux étrangers le droit de vote communal et où un tiers des résidents sont étrangers. Il serait le troisième, après Neuchâtel et le Jura, à accorder ce droit au niveau cantonal en Suisse.

Union européenne

Le Conseil de l'Europe a adopté début juin de nouvelles règles facilitant l'inscription sur la liste électorale et la candidature aux élections européennes des citoyens européens résidant dans un autre État de l'UE que celui de leur nationalité. La participation aux élections européennes est passée de 63 % en 1979 à 46 % en 2004.

Site Internet de
La Lettre de la citoyenneté :
www.lettredelacitoyennete.org

LE RAPPORT 2024 DE LA CNCDH

Publié le 18 juin, le rapport pour 2024 de la Commission nationale consultative des droits de l'homme sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie est encourageant. Pour la secrétaire générale de la CNCDH, Magali Lafourcade, « contrairement à ce que prêchent les prophètes de malheur décrivant la France comme un pays de camps retranchés, le socle républicain est solide ». L'indice longitudinal de tolérance qui mesure, entre 0 et 100, la synthèse des réponses à 75 questions régulièrement posées depuis 1990 à plus d'un millier de personnes représentatives de la population est globalement à la hausse depuis trente-cinq ans, passant d'un minimum de 46 en 1991 à un maximum de 65 en 2022. Il avait baissé de 3 points en 2023 dans le contexte des attaques terroristes du Hamas en Israël, il est remonté d'un point en 2024. Le renouvellement générationnel joue un rôle important dans l'évolution de l'indice, la génération née après 1987 atteint un niveau record de 81 alors que les cohortes nées avant 1996 sont à un indice de tolérance de 56.

Toujours une majorité en faveur du droit de vote des étrangers

Dans le panel des questions posées par l'IPSOS servant à constituer l'indice de tolérance, celle sur le droit de vote des étrangers aux élections municipales donne, en 2024, 48 % de favorables et 45 % d'opposés. C'est le niveau le plus bas depuis 2016. Il est corrélé avec les résultats d'une autre question sur les « mêmes droits » que les étrangers et les Français devraient avoir : 49 % sont d'accord et 47 % opposés. Pour ces questions, il y a une grande différence en fonction des sympathies politiques, on est très favorable à gauche et très opposé à droite.

Le droit de vote des résidents étrangers, proposition retenue lors du conclave sur l'immigration

Les 5 et 6 avril 2025, un conclave inédit s'est tenu au sein des locaux du *Nouvel Observateur*, partenaire de l'événement. Pendant 48 heures, une quarantaine de participants d'horizons variés – chercheurs, élus locaux, responsables politiques et syndicaux, militants associatifs, personnes migrantes, employeurs – se sont réunis dans une démarche collective pour réfléchir aux enjeux de l'immigration et à la place des étrangers dans la société française. Organisé à l'initiative de personnalités majoritairement issues de la gauche, mais ouvert à toutes et tous, ce conclave visait à produire une parole commune et des propositions concrètes sur les questions migratoires, dans un contexte politique marqué par un durcissement croissant du discours sur l'immigration en France et en Europe.

Parmi les participantes, Habiba Bigdade, engagée au sein de la Ligue des droits de l'homme et membre active du collectif *J'y suis, j'y vote*, a porté une proposition phare : *accorder le droit de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers lors des élections locales, ou à défaut, créer une citoyenneté de résidence ouverte à tous*. La proposition s'inscrit dans une logique d'égalité démocratique et vise à reconnaître pleinement les résidents étrangers comme des citoyens à part entière. Elle s'appuie sur plusieurs constats :

- 68 % de la population française serait favorable à l'octroi de ce droit ;
- 15 des 27 pays de l'Union européenne l'ont déjà mis en place, sans jamais revenir dessus ;
- les étrangers sont d'ores et déjà comptabilisés dans les calculs de dotation de l'État aux collectivités locales et dans la répartition des sièges dans les conseils municipaux, départementaux et régionaux. L'ébauche de proposition présentée comprend :
 - l'ouverture du droit de vote aux élections locales (conseils municipaux, départementaux et régionaux) ;
 - l'élargissement de l'éligibilité aux fonctions de maire et d'adjoint ;
 - une condition de résidence minimale de six mois dans la commune concernée, et de trois ans de séjour régulier en France. L'intervention d'Habiba Bigdade a retenu l'attention de l'ensemble des participants, et sa proposition a été intégrée aux *12 mesures finales du conclave*, publiées dans le numéro du *Nouvel Observateur* daté du 17 avril 2025.

En donnant la parole à celles et ceux qui sont souvent absents des débats publics, ce conclave a voulu remettre l'humain et les principes démocratiques au cœur de la réflexion sur les politiques migratoires. Une démarche forte, pour que « la gauche cesse de se taire, et la droite de se compromettre ».

Habiba Bigdade

LE 26 AVRIL 2025

Lors de la cinquième journée internationale du droit de vote pour toutes et tous, une visioconférence, coanimée par Clemens Hauser de *Freiburger Wahlkreis 100 %* et Habiba Bigdade du collectif *J'y suis j'y vote*, a fait le point des actions réalisées par différentes associations du réseau VRAR (Voting Rights for All Residents) : les interventions habituelles des militants de *Freiburger Wahlkreis 100 %* lors des dernières élections fédérales allemandes ; le vote symbolique réalisé par SOS Mitmensch à Vienne (Autriche) au cours d'une récente élection régionale (36 % des habitants de la capitale, étrangers européens ou non, n'ont pas le droit de vote dans cette ville-région, une séquence des informations télévisées de la chaîne Arte a bien expliqué les motifs de cette action) ; le collectif *Qui vivo qui voto* de Bari a expliqué la mobilisation associative pour un référendum demandant une diminution du nombre d'années de résidence en Italie pour demander la nationalité, référendum qui a échoué faute de participation (voir « Italie » page 3) ; le collectif *J'y suis j'y vote* est revenu sur les manifestations de la journée internationale de 2024 à Paris : déambulation rue Sambre-et-Meuse,

votation citoyenne place de la République, réunion dans la mairie du XI^e arrondissement, colloque au palais du Luxembourg... Hannah Alarian, professeure de sciences politiques à l'université de Floride, a explicité ses travaux sur l'impact du droit de vote des étrangers sur la participation citoyenne.

La visioconférence a été relayée sur un blog de Mediapart. D'autres manifestations ont eu lieu autour du 26 avril : une votation citoyenne place de la République à Paris ; un débat et une votation à Chambéry ; le maire de La Courneuve a rejoint l'appel des maires pour le droit de vote des étrangers ; dans un podcast de la Ligue des droits de l'homme, Habiba Bigdade a rappelé la prise en compte des résidents étrangers dans le calcul du nombre de conseillers municipaux, départementaux et régionaux ainsi que dans le montant des dotations de l'État aux collectivités locales ; une réunion organisée le 29 avril à Bruxelles par l'ECIT avait pour thème « la démocratie dans l'Union européenne et comment encourager les Européens à voter » ; à l'initiative de l'UNICEF, plusieurs maires français ont signé un appel pour le droit de vote à partir de 16 ans.